

221C0720
FR0013452281-FS0243

7 avril 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

AGRIPOWER FRANCE SA

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 7 avril 2021, la société par actions simplifiée Lyce Conseil¹ (8 avenue de Nantes, 44470 Carquefou) a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 avril 2021, le seuil de 50% des droits de vote de la société AGRIPower FRANCE SA et détenir 804 590 actions AGRIPower FRANCE SA représentant 1 609 180 de droits de vote, soit 23,19% du capital et 37,65% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation de capital de la société AGRIPower FRANCE SA³.

¹ Contrôlée par M. Eric Lecoq.

² Sur la base d'un capital composé de 3 469 320 actions représentant 4 273 910 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment communiqué de la société AGRIPower France SA du 31 mars 2021.